

Québec, le 10 juillet 2014

Monsieur Nicolas Grondin
Direction des projets économiques, de l'environnement
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, C-422
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission, chargée de l'étude de ce dossier, désire recevoir les cartes suivantes, en support à la tournée de questionnement et d'information qui se tiendra en septembre et requis pour le 15 août 2014, au plus tard.

Préparer les quatre cartes suivantes. Pour chacune d'elle, fournir, en plus de la version électronique (PDF), 11 copies imprimées de taille 11" x 17" et trois exemplaires à l'échelle 1/3 000 000 sous forme d'affiches plastifiées d'environ 1 m de hauteur pouvant être roulées et transportée dans un tube

Carte 1 Carte présentant l'ensemble du territoire du Québec avec, en superposition, les informations (couches) suivantes :

1. Délimitation des terres de catégorie I, II et III selon les termes de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois ;
2. Délimitation des régions marines du Nunavik et de la Baie-James ;
3. Localisation des gîtes d'uranium et des projets d'exploration uranifères, tel que présentés dans la carte produite par votre ministère (réf. BAPE : EXPLO 2) et mise à jour la plus récente;
4. Délimitation des aires protégées et des parcs provinciaux et fédéraux.

Carte 2 Carte présentant les mêmes renseignements que la carte 1, mais faisant un agrandissement sur la région du Nunavik uniquement.

Carte 3 Carte présentant les mêmes renseignements que la carte 1, mais en faisant un agrandissement sur le territoire de la Baie-James (Eeyou Istchee) uniquement.

Carte 4 Carte présentant les mêmes renseignements que la carte 1, mais en faisant un agrandissement sur Kuujjuaq et Kangisqsualujjuaq.

Nous profitons de cette occasion pour vous informer dès maintenant que la présence des représentants de votre ministère à titre de personnes-ressources sera requise en tout temps au cours de la deuxième phase de l'audience publique qui débutera le 8 septembre 2014 et qui devrait s'étaler sur une période de 3 à 4 semaines.

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. M. Jean-François Bergeron
M. Carl Bilodeau